

ADMINISTRATION: L'ancienne Région Poitou-Charentes condamner à verser 70 000 euros à Orange

Le Tribunal administratif vient de condamner l'ex [REGION POITOU CHARENTES](#) / **T** : 05.49.55.77.00 à verser la somme de 70 000 euros à l'opérateur téléphonique [ORANGE](#) / **T** : 01.44.44.22.22 (siège social à Paris) car ce dernier se considérait lésé par l'arrêt brutal d'un contrat portant sur la fourniture du haut débit aux lycées et sites patrimoniaux picto-charentais. Orange formulait des dommages et intérêts à hauteur de 400 000 euros. Cette amende devrait être payée par la nouvelle grande région Aquitaine Limousin Poitou-Charentes. www.laregion-alpc.fr www.orange.fr